

Cfdt:

Etablissement Français du Sang

 Bretagne



Point informations

Dialogue Social en Danger ?

Le saviez-vous

Adhérez !

**BREIZH GLOBULE**



JANVIER 2025



Bonjour à tous,

En ce début d'année 2025, la CFDT EFS Bretagne vous présente ses vœux les plus sincères de santé, de succès et de sérénité. Que cette nouvelle année soit pleine d'accomplissements, tant sur le plan professionnel que personnel. Nous serons à vos côtés pour défendre vos droits, améliorer vos conditions de travail et favoriser un dialogue social constructif. Ensemble, continuons à travailler pour un avenir plus juste et solidaire.

Toute l'équipe de la CFDT EFS Bretagne vous souhaite une excellente année !



## Vos élus CFDT décryptent le nouveau site CSE

Le nouveau site de votre CSE révolutionne votre expérience depuis le 1er janvier ! **Accessible, moderne et intuitif, il centralise toutes les informations et avantages qui vous concernent** : billetterie à tarifs réduits, activités exclusives, offres partenaires, et bien plus encore. En effet, il permet d'accéder à la **billetterie de CEZAM avec les avantages CSE directement depuis un seul site.**

Grâce à une interface conviviale et à des mises à jour régulières, ce site devient votre allié pour profiter pleinement de vos droits et **découvrir les nombreuses initiatives du CSE.** Une innovation pensée pour simplifier votre quotidien. Et si vous êtes plutôt smartphone que PC, il vous suffit de télécharger l'**appli LiveCSE.** <https://www.cseefsbretagne.fr>



## Loi Rebsamen : Garantie, pas Nouveauté

La direction a été surprise d'être rappelée à la loi Rebsamen relative à la **garantie d'évolution salariale.** Pour rappel, cette loi introduit dans le code du travail l'article L2141-5-1, qui impose à l'employeur de garantir une augmentation de salaire pour les salariés **qui consacrent 30 % ou plus de leur temps de travail à une autre activité.**

Bien que notre direction régionale soutienne que cette consigne ne serait applicable qu'à partir de 2024, il s'agit en réalité d'une **loi de 2015, visant à assurer une évolution équitable pour chaque salarié,** tout comme la garantie salariale pour les femmes enceintes.



## Dialogue social en Danger ?



Les élus CFDT, soucieux du dialogue social, **observent une dégradation de la qualité des échanges depuis le début de leur mandat en octobre 2023**. La durée des CSE a été réduite, **limitant les discussions**, et des demandes de **report ou de suppression des heures de délégation sont fréquentes**. De plus, certaines réorganisations ont failli ne **pas respecter le processus de consultation classique du CSE**.

C'est au début de l'année 2025 que vos représentants ont remarqué sur les plannings des maisons du don de Rennes et de Brest qu'**une réorganisation, annoncée en décembre 2024, était mise en œuvre au 20 janvier 2025, sans que la consultation ait eu lieu**.

Pour exprimer leur mécontentement face à **la dégradation continue de ce dialogue social**, vos élus ont déclaré lors du CSE :

“

“En tant que représentants du Comité Social et Économique, nous souhaitons faire part de notre vive protestation concernant la mise en œuvre des nouveaux horaires et d'organisations aux maisons du don de Rennes et Brest sans consultation préalable du CSE, conformément aux obligations légales qui encadrent les relations sociales au sein de l'entreprise.

[...] En vertu de l'article L2317-1 du Code du travail, l'entrave au fonctionnement régulier du CSE peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

Nous rappelons que le non-respect des prérogatives légales du CSE constitue une entrave à son fonctionnement et peut être porté devant l'inspection du travail, voire devant le tribunal compétent.

### **Les élus CFDT demandent :**

- Une suspension immédiate de la mise en œuvre des nouveaux horaires jusqu'à ce qu'une consultation formelle du CSE soit réalisée.
- L'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CSE pour une discussion approfondie, accompagnée de toutes les informations nécessaires à l'analyse des impacts pour les salariés.

Depuis le début de ce mandat, les élus CFDT n'ont eu cesse d'observer une dégradation du dialogue social, notamment par une réduction du temps alloué au CSE, des temps de discussion sur les différents points écourtés par manque de temps, ou bien des demandes de décalage voir même de suppression des journées de délégations prévues pourtant en amont par les élus.

Nous considérons que cette démarche est donc indispensable pour rétablir un cadre de dialogue social constructif, respectueux des droits des représentants des salariés et garantissant une prise de décision partagée.”

”

Bien que la déclaration évoque correctement la définition juridique de l'entrave, **vos élus souhaitent surtout rétablir un dialogue social de qualité en respectant les instances**. Cependant, c'est bien sur l'entrave que la direction a défendu sa position, affirmant qu'elle n'avait pas l'intention de nuire à l'instance, **ce dont vos élus ne doutent pas**. En revanche, **la direction n'a jamais abordé la dégradation du dialogue social**, alors que c'était pourtant le **message central de notre déclaration**.

Bien que nous soyons conscients du travail que cela implique pour les planificateurs, vos élus CFDT ont décidé par vote de **ne pas céder et de faire entendre leur engagement et leur voix** dans une instance qu'ils voient se détériorer de tous côtés. Pointer du doigt les élus comme responsables de l'application d'une réorganisation par la DCP, c'est **se tromper de cible**, et envenimer encore plus le dialogue social. Et ce n'est **pas le travail des élus** que d'informer l'encadrement des services des décisions et orientations prises par **la direction**, qu'elles soit liées ou non au CSE. **Le CSE doit fonctionner de manière à favoriser les échanges**, et il est impératif de respecter ce fonctionnement pour que **la voix de chacun soit entendue et pour garantir les conditions et les droits au travail pour tous !**

# LE SAVIEZ-VOUS ?!

En plus d'un nouveau site, vos élus à la commission loisirs ont opté pour le **compte de participation** proposé par CEZAM. Ce compte permet à chacun de profiter des **avantages du CSE de 30% sur les services CEZAM, avec un plafond de 80€ par personne**. Voici un exemple pour mieux illustrer :

J'ai un solde de **80€** et je souhaite acheter un e-billet cinéville, dont le **prix initial** est de **11,20€**. Grâce à la **réduction CEZAM**, il s'élève à **7,50€**. La **subvention du CSE** s'élève à **2,25€**. Ainsi, **je paie 5,25€** pour ma place, et mon **solde devient 77,75€**.

Il est possible de vérifier son solde restant sur le site de CEZAM, dans la section '**mon compte > deuxième onglet**'.

Même lorsque votre solde atteint 0, vous **continuez à bénéficier de la réduction CEZAM**.

À noter : l'année dernière, la moyenne d'utilisation de l'avantage CSE était d'environ 41€ par salarié, soit **deux fois moins que ce dont vous pouvez bénéficier désormais !**

**Laëtitia Le Moan**  
Unité de production des réactifs

**Delphine Pluchon**  
IH\Délivrance

**Gaëlle Lannuzel**  
Qualité

**Gwenaëlle Kerbrat**  
Prélèvements\Collectes

**Pascal Conan**  
Prélèvements\Collectes

**Sandrine Favrel Le Moigne**  
Prélèvements

**Nathalie Morvan**  
Prélèvements\Collectes

**Céline Ménard-Edon**  
IH\Délivrance

**Loïc Hélias**  
IH\Délivrance

**Frédéric Bahuon**  
IH\Délivrance

**Nicolas Ferrus**  
Préparations des PSL  
cfdt.efs.nfer@protonmail.com

**Pauline Pasquier**  
Préparation des PSL

**Sandrine Birre**  
Développeur de Territoire

**Alexia Attenot**  
Prélèvements\Collectes

**Sébastien André**  
Centre de Santé

**ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

**RENNES**

**BREST**

**SAINT BRIEUC**

**QUIMPER**

**LORIENT**

**VANNES**

**Cfdt:**

**N'HÉSITÉZ PAS À SOLLICITER VOS REPRÉSENTANTS CFDT SUR SITE**

**REJOIGNEZ-NOUS!**

**FRÉDÉRIC BAHUON  
NICOLAS FERRUS**

Délégués Syndicaux Régionaux CFDT



Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte e-mail, bloquer l'expéditeur